



VARIÉTÉS.

LA CHUTE D'UN AMBITIEUX.

Le dernier jour de la carrière politique de l'empereur Napoléon semblait arrivé. Il devait dire un éternel adieu à la France, à cette France qu'il avait gouvernée avec tant de puissance et d'éclat.

Paris ce 5 mai 1814.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous remettre, ainsi que vous m'en avez témoigné le désir, les détails de l'entretien que j'ai eu avec l'ex-empereur Napoléon, au moment où je me présentai chez lui, à Fréjus, pour l'embarquer et le conduire à l'île d'Elbe.

Il me témoigna d'abord ses regrets d'avoir pris des engagements avec les Anglais et de ne point passer sur les bâtiments que je lui avais conduits.

Je lui répondis que vous, Monseigneur, vous vous étiez servi de ces mêmes dernières expressions dans les instructions particulières que vous m'aviez données.

Il avait d'abord paru aigri contre vous, mais quand je lui eus rendu vos paroles précises sur les égards et le respect dus à la couronne qu'il a portée, quand je lui eus exposé que la corvette était la comme sa propriété, et la frégate pour y suppléer dans le passage et y être à sa disposition, il revint de cette première impression, et me réitéra alors ce qu'il m'avait dit de ses regrets d'avoir pris des engagements.

Napoléon reprit: De Fontainebleau à Valence, j'ai été accueilli avec de vives acclamations par les troupes et les habitants des villes et villages; dans l'armée du général Augereau, particulièrement, ses soldats m'exprimèrent le plus vif intérêt, par les cris répétés de: Vive l'empereur! J'avais rencontré ce maréchal à peu de distance de ses troupes, nous avions conversé ensemble, et, avant de nous quitter, il me témoigna de l'intérêt, et je crus à sa sincérité; mais je fus déçu, lorsqu'il eut rendu près de ses soldats, l'un d'eux paraissant un ancien serviteur, sortit des rangs et me dit: «Vous avez rencontré le maréchal Augereau, sire, il vous trompe, vous paraissez en douter, et, pour vous le prouver, voilà sa proclamation.»

Dès mon entrée en Provence, j'ai été horriblement traité, surtout à Orgon, à Avignon et à Aix; les femmes, les enfants et la populace m'ont traité indignement, et sans les étrangers qui étaient avec moi, j'aurais couru les plus grands dangers; cela m'a fort affecté; je ne sais ce qui j'ai fait aux Provençaux.....(On sait que les habitants d'Orgon se signalèrent surtout par les plus violents excès. A Avignon, les femmes transformées en furies s'accrochèrent à sa voiture et l'accablèrent d'outrages. A Aix, il courut aussi les plus grands dangers, et ce ne fut qu'à la faveur d'un déguisement qu'il put échapper aux assassins et aux fanatiques.)

Je dois vous dire particulièrement, Monseigneur, que sur la route de Toulon à Paris, j'ai trouvé par-

tout la confirmation de tout ce que m'avait dit Napoléon. En Provence, une grande exaspération contre lui; j'y ai acquis également la preuve de ce que le général Bertrand m'avait dit, que l'ex-empereur avait été obligé, pour échapper à la fureur de la populace dans plusieurs endroits, de se déguiser, de quitter sa voiture, et de voyager à cheval avec un seul domestique.

De Valence à Fontainebleau, et même jusqu'à Villejuif, j'ai eu lieu de remarquer des signes d'intérêt et de regret, non-seulement de la part des soldats, mais aussi de la part de quelques bourgeois et gens du peuple, particulièrement à Lyon, Vienne, Nevers et Moulins. J'ai causé avec plusieurs de ceux que j'ai rencontrés et j'ai voulu savoir pourquoi les uns paraissaient regretter Napoléon, et les autres étaient si froids. Les gens du peuple, ou bourgeois, qui paraissaient faire exception à la joie générale, ne m'ont dit autre chose, si ce n'est, nous verrons par la suite si nous serons plus heureux. Les soldats, particulièrement ceux de la garde, exprimaient nettement leurs regrets. A Lyon, lors du passage de la garde, il y eut de la fermentation, et par prudence on fit cantonner les troupes dans le faubourg de la Guillotière, avec défense d'entrer dans la ville.

J'ai appris en route, par M. le général Schouvaloff, que Napoléon s'est embarqué à Saint-Raphaël sur la frégate anglaise l'Undomtable, dans la nuit du 28 au 29 avril, et qu'au moment de son embarquement, à onze heures du soir, il a été salué de vingt-cinq coups de canon.

Je suis avec respect, De Votre Excellence, Le très-humble et très-obéissant serviteur, Signé, DE MONTCAILLIE.

P.S. Je me rappelle maintenant l'une des phrases remarquables de Napoléon. Elle m'avait échappé et la voici: «J'aurais pu mourir, m'a-t-il dit, après tout ce qui m'est arrivé.....; mais j'ai pensé qu'il y avait plus de courage à vivre et à supporter mes malheurs.....»

LE NOUVEAU FAVEL.

—Etienne Billard, cet ouvrier de Fléris-la-Rivière (Indre) qui, dans la matinée du 27 mars, a été, comme nous l'avons annoncé, enseveli par l'écroulement du puits dans lequel il était descendu à environ 130 pieds au-dessous du sol, est demeuré dans les angoisses de cette cruelle position durant trois jours. Malgré l'ardeur des ouvriers qui travaillaient à sa délivrance, les difficultés de l'opération ont exigé ce temps.

Lorsqu'on est arrivé à la partie supérieure des matériaux écroulés il a fallu procéder à leur extraction avec une extrême précaution en détachant une à une la masse énorme de pierres sous lesquelles le malheureux était enseveli, et en soutenant chaque moillon, quand la lumière, introduite dans les vides, faisait craindre la chute des débris inférieurs, ce qui eût infailliblement causé la mort d'Etienne Billard; les travailleurs, à cet instant (le 29 à dix heures du soir), étaient à six pieds environ dans l'épaisseur même du comble formé par l'écroulement; la voix de Billard arrivait à l'extérieur avec plus de clarté qu'on eût pu même se le figurer; il occupait la place qu'il occupait sous la masse des débris, et ce qui restait de débris à enlever pour arriver jusqu'à lui.

Mais, à ce moment, de nouvelles craintes survinrent, et ne permirent plus de retarder la délivrance de l'ouvrier. En effet, il y avait plus de 60 heures qu'il était privé de mouvement, de nourriture, et ne respirait qu'avec une extrême difficulté; l'énergie morale de Billard commençait à faiblir; sa raison fit place au délire, son courage l'abandonna, et il se désespéra. On l'entendit se lamenter, puis demander des aliments à grands cris, et s'abandonner ensuite à la plus folle gaîté. Enfin, après 3 jours et 3 nuits d'un travail sans relâche, le 30 mars, à 10 heures 1/2 du matin, Etienne Billard a été retiré du puits. Il a été transporté, sans secousse, enveloppé dans des couvertures, et la tête couverte d'une étoffe légère, sur un lit, dans un appartement peu éclairé, où il n'a pas tardé à s'endormir, après avoir pris quelques cuillerées de bouillon et de vin. Ses idées avaient recouvré leur lucidité; le pouls était faible et froid, 125 pulsations par minute; la peau était froide, la soif ardente; la langue collée au palais. Pendant son séjour dans le puits, Billard a mangé une partie de la visière de sa casquette, ainsi qu'un fragment de sa blouse; il a même, dit-il, essayé de ronger une pierre placée à portée de sa bouche. Du reste, ses membres, d'abord raides et insensibles, n'ont pas tardé à reprendre leur chaleur et leur élasticité, seulement le corps a conservé un sentiment de douleur générale.

ANECDOTE DE LAFAYETTE.—Il a paru dernièrement à Londres une histoire de l'Amérique du Nord, depuis la formation des colonies anglaises jusqu'à leur séparation de la métropole; elle est écrite par sir James Graham. On y trouve l'anecdote suivante:

En 1776, raconte l'auteur, le marquis de Lafayette se trouvait à Metz avec son régiment. Le duc de Gloucester, frère du roi de la Grande-Bretagne, était alors éloigné de la cour par une mésalliance. Il voyageait. Arrivé à Metz, la ville lui plut, et il y séjourna quelque temps. Il cherchait à cacher sa disgrâce sous un semblant d'opposition très-vive aux actes et à la politique du gouvernement anglais. Les officiers de la garnison de Metz offrirent un dîner de banquet qu'il accepta. Vers la fin du repas, l'illustre convive s'abandonna à une critique des plus violentes de ce qu'il nommait le despotisme intolérable de l'Angleterre, il fit en même temps un éloge outré de cet esprit généreux de résistance, qui déjà se manifestait en Amérique contre le joug pesant de la métropole. Suivirent de chaudes déclamations en faveur de la liberté et des hommes de tous les pays qui s'offraient à marcher sous son étendard. Ces discours dans la bouche d'un prince royal produisirent sur l'esprit de Lafayette, alors âgé de 19 ans, une impression extraordinaire et comme lui-même l'a raconté, ajoute l'auteur, il y a cinquante-trois ans, décidément de ce dévouement à la cause américaine, qui commença à rendre son nom fameux et qui a dû exercer sur sa conduite politique en France, une influence si puissante dans un âge plus avancé.

ACTEUR TUÉ PAR IMPRUDENCE.—Un déplorable accident a troublé, le 29 mars, la représentation du drame de Lillian sur le théâtre de la Reine, à Manchester. L'acteur chargé du rôle d'Everard devait faire feu; le coup n'est pas parti. Alors un employé, placé dans la coulisse avec une arme chargée pour remédier à cet inconvénient et conserver l'illusion, a tiré en l'air, et la charge s'est logée tout entière dans la poitrine de l'acteur Campbell, qui se trouvait à une hauteur de 25 pieds, d'où il se préparait à descendre. Ce malheureux est tombé pour ne plus se relever.

ADMIRABLE SANG-FROID D'UN COUVREUR.—Un couvreur, occupé sur un toit très-élevé, fut saisi d'une espèce de vertige, et glissa jusqu'au bord de l'abîme qui s'ouvrait sous ses pieds. La cet infortuné, par un effort désespéré, s'accrocha avec les ongles au plomb de la gouttière, et parvint à se maintenir un instant en équilibre.

Il ne cherchait pas à disputer sa vie, il sentait trop faiblir sous sa main le plomb de la gouttière; il voulait seulement donner le temps de s'éloigner à ses camarades, qui se trouvaient en dessous, dans le chantier. Effectivement, il recueillit toutes ses forces, puis, après avoir crié: Gare dessous, de manière à donner l'alarme à ceux qui étaient en bas, il laissa échapper son frère appui, et, les bras ouverts, tomba en répétant le cri sauveur: Gare dessous! Brisé, horriblement couvert de sang, et n'ayant plus que quelques minutes à vivre, il souriait à ses camarades, et promenant ses regards sur eux, il dit en expirant: «Je suis garçon, et il y avait là dix pères de famille!»

PIERRE TOMBÉ DU CIEL.—Dans la journée du 28 mars, plusieurs habitants de la commune de Montmorot (Jura) étant à travailler dans les vignes que domine l'ancien château, entendirent un bruit sourd semblable à un coup de tonnerre lointain; bientôt leur effroi fut plus grand, lorsqu'ils virent tomber une masse considérable dans la vigne voisine du jardin du sieur Michaud, aubergiste. Ils accoururent dans cet endroit, dont ils étaient à peu de distance, et virent une pierre enfoncée en terre, d'environ 10 pouces. Cet agrolithe peut avoir cinq pieds de haut sur trois de large; sa couleur est grise. Cette pierre se rapproche de celle nommée pierre-ponce; elle est entremêlée de parties ferrugineuses. Plusieurs personnes l'ont déjà visitée.

ENFANT TORPILLE.—Une jeune femme du département du Nord est accouchée d'un enfant qui, semblable à la torpille, a donné une espèce de commotion électrique au médecin qui l'a reçu au monde. Cet enfant électrique appartient au sexe masculin, et est d'une constitution robuste. Il a été placé, aussitôt après sa naissance, dans un bœuf d'osier supporté par un isoloir à pieds de verre, et a donné alors des signes non équivoques d'électricité. Il a conservé, l'espace de vingt-quatre heures, cette propriété remarquable, à tel point que le médecin a pu charger une bouteille de Leyde, tirer des étincelles, et faire une foule d'autres expériences physiques.

Ce phénomène sera noté dans les annales de l'histoire naturelle.

LA JAMBE DE BOIS DE LA VACHE.—Un fermier d'Arberden, dont la vache, d'une race distinguée, s'était cassé la jambe, la lui fit amputer et la remplaça par une jambe de bois; à cela près qu'il boit un peu, l'animal s'en sert comme de sa jambe naturelle.

DEBUTS D'UN ÉLÉPHANT SUR LA SCÈNE DRAMATIQUE.—On fit dernièrement à l'Amphithéâtre de Liverpool la répétition de la pièce intitulée: l'Éléphant du roi de Siam, qui devait être représentée le 28 mars. Pendant la répétition, on amena l'éléphant du jardin zoologique sur le théâtre pour y jouer son rôle. Bientôt après, ayant remarqué le livre du souffleur, il commença à le feuilleter; mais dans le dessin sans doute de mieux pénétrer son rôle, il avala le livre. On pensa que ce livre sera pour l'éléphant d'une plus facile digestion que la pantoufle qui causa la mort de la lionne de Martin.

DROITS DES FEMMES.—Des agents de police se sont présentés dans les bureaux d'affichage, rue des Prévôtaires, et ils ont saisi l'affiche suivante:

«Au profit des pauvres! Pétition des femmes françaises à Louis-Philippe Ier. pour qu'il déclare qu'en vertu de la charte de 1830, il est roi des Françaises comme il est roi des Français. A Paris chez tous les libraires. Prix: 50 c. Et au bureau de la Gazette des Femmes, journal des droits politiques et civils des Françaises, rue Lafitte, 27.»

ENDORMEURS.—Le Courrier de l'Isère donne sur les endormeurs de nouveaux détails propres à diminuer un peu l'alarme que son premier récit avait pu répandre, car il ne s'agissait de rien moins que la mort de cinq marchands:

«Les cinq marchands revenant du département de la Drôme, étaient porteurs de 1700 fr. dit le journal. Les deux individus qui les joignirent les avaient rencontrés le matin et avaient dîné avec eux; le soir ils leur proposèrent de boire du vin chaud pour se réchauffer, et c'est dans cette boisson qu'ils mêlèrent la substance narcotique. Quand ils furent sur la route, l'un des marchands se trouva pris de vertiges et tomba; les autres s'approchèrent de lui pour le relever et tombèrent successivement à ses côtés; ils furent aussitôt dépouillés.

«On retrouva le lendemain quatre des victimes que l'on crut mortes; on leur donna des soins; elles sont maintenant hors de danger; mais le cinquième étant tombé dans un précipice, ne fut retrouvé que trente-six heures après et dans un état épouvantable; il avait les pieds et les mains gelées; on sera dans la nécessité d'amputer ce malheureux.»

LYNCH LAW EN ANGLETERRE.—On instruit en ce moment à Londres le procès criminel d'un nommé Greenacre, meurtrier d'Hannah Brown. Il paraît que cet homme aurait apporté, dans l'exécution de son crime, un degré de raffinement épouvantable. Après avoir commis sur la personne de sa victime des violences atroces, il la coupée en morceaux, et les divers débris de ce corps défiguré ont été retrouvés dans plusieurs quartiers de la métropole. La populace demanda à grands cris la tête du coupable, et ses gardiens n'ont pu jusqu'ici le soustraire, que par des démonstrations énergiques, à la vengeance du peuple.

Il importe que la populace ne puisse pas assouvir impunément sa rage sur cet homme, surtout si l'on considère qu'il n'est pas encore jugé.

L'autorité prend les mesures les plus actives pour assurer l'administration complète de la justice. (Constitutional.)

POPULATION DE L'ANGLETERRE.—D'après des documents officiels, la population de l'Angleterre se divise ainsi qu'il suit entre les diverses classes d'individus: Propriétaires de biens-fonds, 1,500,000; fermiers et journaliers, 4,800,000; ouvriers des mines, 600,000; meuniers, boulangers, bouchers 900,000; fabricants, 2,400,000; artistes, 650,000; cordonniers et tailleurs, 1,980,000; marchands, 2,100,000; matelots et soldats, 831,000; ecclésiastiques, avocats, médecins, 450,000; pauvres à la charge des paroisses 110,000; rentiers, 116,000. Total, 15,573,393 habitants, formant 2,203,504 ménages.

PEINES CORPORELLES.—Le Morning Chronicle publie une notice très-étendue sur le sergent Kearney qui, après avoir tenté d'assassiner le vice-président de la compagnie des Indes, s'est tué dans la prison où il était détenu. Cette notice contient la preuve évidente de l'impuissance des peines cor-

porales pour corriger les caractères rebelles et insubordonnés. Dans l'espace de deux ans, Kearney a été cinq fois condamné à recevoir un nombre plus ou moins considérable de coups de fouet.

On sait que ce fouet, armé de neuf cordes et de trois nœuds à chaque corde, fait à chaque coup vingt-sept blessures. Après cinquante coups, le dos du patient n'est plus qu'une veste plaie, d'où le sang ruisselle de toutes parts. Au mois d'août, Kearney ayant été condamné à recevoir 800 coups de fouet, ce ne fut qu'au 325e que son supplice fut arrêté. Les cinq jugements l'avaient, ensemble, condamné à 1,000 coups; il en avait reçu 735, et par conséquent, il lui avait été fait, dans les différentes exécutions, 20,575 plaies.

PEAUX DE CHATS VIVANTS.—Un misérable, à la figure la plus repoussante, a été condamné, au bureau de police d'Union-Hall, à Londres à trois mois de prison avec travaux forcés, pour avoir fait inégalement écorcher des chats vivants. Le procès était soutenu au frais de la Société contre les mauvais traitements inutilement causés aux animaux. Il paraît qu'une petite charrette à bras, traînée par le prévenu, ayant été accidentellement renversée dans la rue, les passants furent aussi indignés que surpris d'en voir tomber vingt ou trente chats dépeuplés, et dont la plupart n'étaient pas morts. Cet horrible commerce donnait de très-gros bénéfices aux barbares qui s'y livraient; les peaux, ainsi levées sur l'animal vivant, acquièrent une valeur triple de celles enlevées sur le mort. Il a fallu doubler et tripler la garde de police pour empêcher une armée entière de vieilles femmes de sauter sur ce malheureux, dans l'attention hautement avouée de le traiter comme il avait traité leurs chats.

GARDE NATIONALE DE PARIS.—Nous avons annoncé que M. Hulot, dont la protestation contre les forts détachés amena la dissolution de la compagnie de chasseurs de la 5e légion, dont il était capitaine, avait été réélu, ainsi que le second capitaine, M. Bastide, condamné à mort comme contumace en 1832, et acquitté depuis.

Une Ordonnance qui paraît dans le Moniteur dissout de nouveau cette même compagnie.

PORTUGAL.—On écrit de Lisbonne au Morning Post: «Tout ici indique la plus profonde misère. La plupart des domestiques du palais ont une tenue si sale et si dénuée, qu'elle ne serait pas supportée dans les cafés les plus ordinaires de Londres, et je vous assure que la comparaison n'est point exagérée. Quant aux malheureux moines, la détresse absolue qu'ils éprouvent a occasionné parmi eux une mortalité effrayante. La grippe a attaqué ici tous les habitants; la reine elle-même n'en a pas été tout à fait exempte. S. M. a dû garder le lit quatre jours par suite de la frayeur que lui avait causée la nouvelle que la peste s'était répandue à Remfica. Cette nouvelle a heureusement été démentie. Mes communications particulières avec les Algarves m'ont mis à même de savoir que Remchedo a reçu, il y a peu de jours, de Gibraltar, des arments complets pour 10,000 hommes. Ces arments lui ont été apportés dans des chaloupes découvertes montées chacune par vingt rameurs qui, malgré la vigilance d'un brick de guerre portugais, sont parvenus à les débarquer sans accident dans une petite ville située à l'embochure de la Guadiana.»

LES BALEARES.—La France veut obtenir du gouvernement espagnol la cession d'un terrain dans l'une des îles Baléares pour y établir un hôpital. Le conseil municipal de Mahon a ouvert une enquête sur l'utilité ou l'inconvénient de céder temporairement la jouissance de la petite île de l'Hôpital, qui existe dans le port même. Les points à examiner sont: 1° si la concurrence des Français dans ce port produira une augmentation dans le prix des vivres; 2° si, à la faveur de la petite île, on pourra se livrer à la contrebande; 3° si l'occupation de cet édifice par les Français pourra faciliter celle de toute l'île. La municipalité de Mahon n'a pas encore prononcé.

«Le gouvernement espagnol a ordonné une enquête de commodo et incommodo, et ce sera seulement après cette information que le conseil municipal donnera son avis.

«L'emplacement demandé est utile pour les communications avec Alger, et rien ne sera négligé pour en obtenir la cession.»

TURQUIE.—On écrit de Constantinople, le 9 mars: «On a établi ici depuis quelques jours, sous le nom de Bureau des Nouvelles Communissances, un comité chargé de préparer d'une manière méthodique, des plans ayant pour objet de faire connaître toutes les parties des arts, des sciences et de la littérature, nécessaires à introduire dans le système de l'éducation civile ou militaire, avantage inconnu jusqu'à présent en Turquie. Ce nouvel établissement sera composé de six départements.»

QUEBEC:

SAMEDI, 3 JUIN 1837.

Les journaux de New-York de lundi soir ne fournissent point de nouvelles d'Europe; il n'y en a pas non plus par le fleuve.

Il est arrivé samedi à New-York un bâtiment qui est parti le 2 mai de Vera-Cruz (Mexique) où il avait été détenu cinq jours par ordre du général Bravo, commandant du district.

L'escadre mexicaine était rentrée à Vera-Cruz, amenant la golette armée texienne l'Indépendance, qu'elle venait de capturer. Le commodore Lopez a été nommé ministre de la marine, et remplacé dans le commandement de l'escadre par le capitaine Al-dana.

Les prisonniers texiens ont été traités avec beaucoup d'humanité par le commodore Lopez. Le colonel Wharton, ex-ambassadeur du Texas à Washington, qui se trouvait à bord de l'Indépendance, a été mis en liberté sur sa parole d'honneur.

Nombre de citoyens de l'état de Pensylvanie avaient demandé au gouverneur de cet état une convocation de la législature; le gouverneur, M. Ritner, vient d'adresser aux citoyens de l'état une proclamation dans laquelle il dit: «Une convocation de la législature n'est d'aucune utilité; ce ne sont point les mesures du gouvernement de l'état qui sont cause des malheurs dont le peuple souffre, mais bien l'intervention inutile et inconstitutionnelle du gouvernement central dans le système monétaire et dans les affaires de change du pays..... C'est l'auteur de la misère publique qui doit fournir les moyens de la soulager..... Autoriser l'émission de billets de banque au-dessous de cinq dollars serait alléger un embarras temporaire pour en faire un mal incalculable et permanent..... Un acte qui légaliserait la suspension du paiement des banques, ne ferait qu'augmenter le malaise et en prolongerait l'existence.»

La législature de l'état de Virginie est convoquée extraordinairement pour le 12 juin.

La législature du Michigan est aussi convoquée extraordinairement pour le 12 juin.

Le gouverneur du Maryland va, dit-on, convoquer la législature de cet état.

Le bateau à vapeur Ben Sherrod, qui a péri dernièrement sur le Mississippi, avec 150 personnes, hommes d'équipage ou passagers, avait aussi à son bord 230,000 piastres en espèces, qui ont été englouties par les eaux.

Il était question à la Nouvelle-Orléans d'une émission par la première municipalité de billets à ordre de différentes dénominations, de 5 à 100 piastres, remboursables à différentes époques, portant intérêt, et garantis par hypothèque sur les propriétés de la municipalité.

La corporation de New-York a émis de petits billets de 25, 50, 75 cents et une piastre, qui seront d'une grande utilité au public.

Lorsque toutes les banques des Etats-Unis depuis le Maine jusqu'à la Louisiane ont suspendu leurs paiements en espèces, il serait curieux autant qu'honorable aux institutions coloniales, que celles du Haut-Canada résistassent non seulement à la pression au-dessus, mais aussi à la «suction au-dessous» comme l'appelle sir Francis Head. Jusqu'ici les apparences sont favorables au succès de l'entreprise de sir Francis; à la date des derniers avis de Toronto, la confiance se rétablissait; la demande d'espèces avait presque cessé, et la banque offrait de l'or à tous ceux qui en voudraient. La banque de Kingston continuait aussi à payer en espèces.

M. Mackenzie, du Haut-Canada, fit circuler des placards dans Toronto, pour engager le peuple à courir sur les banques; on dit que loin de réussir dans cette coupable entreprise, il fut assez maltraité par le peuple, qui, dans son bon sens, comprit où tendait l'agitateur.

On disait que M. Murray de la banque du Haut-Canada était arrivé à Toronto le 23 Mai, revenant de New-York avec £50,000 d'espèces et qu'il avait fait des arrangements pour en obtenir 75,000 de plus s'il était nécessaire.

La population du Haut-Canada, d'après le dernier recensement, fait en 1835, est estimée à 356,312 âmes.

La procession de la Fête-Dieu à Montréal a reçu cette année un éclat nouveau du dais brillant dont l'église a fait récemment l'acquisition et qui pour la première fois paraissait devant les yeux du public. Ce magnifique ornement est de drap d'or avec des broderies d'argent en relief. Mgr. l'évêque de Montréal portait le Saint-Sacrement. La procession se rendit jusqu'à l'église de Bonsecours, à travers des rues toutes tapissées de verdure. La musique du 32e régiment, qui avait assisté à la messe et suivi la procession jusqu'à Bonsecours, fut obligée de se rendre au Champ-de-Mars où se célébra l'anniversaire la naissance du roi. Elle fut remplacée par les amateurs du collège.

La banque de St. Hyacinthe a suspendu ses paiements en espèces en conséquence de la suspension de ceux des autres banques.

Un nommé Terhoulm s'est noyé le 17, en chavirant en canot sur la rivière St. François. Il était natif d'Irlande.

Notre confrère du Populaire était dans l'erreur lorsqu'il a donné à entendre que M. A. Pinet de Varennes n'avait pas signé la convocation de l'assemblée du comté de Verchères; cette erreur était du reste bien pardonnable, car M. Pinet est loin d'être un homme outré dans sa politique; nous avons nous-mêmes été surpris de trouver son nom associé à celui de M. Girard et autres. Nous avons su cependant que M. Pinet avait vraiment signé la convocation; mais il la fait croyant qu'il s'agissait simplement de prendre en considération les résolutions de lord John Russell. M. Pinet, nous en sommes sûrs, désapprouve entièrement la majeure partie des résolutions passées à St. Marc. Ceux qui lui offriront de le signer en auront la preuve. — [L'Ami du Peuple.]

L'eau est toujours à une hauteur extraordinaire dans le port; elle se retire avec une bien grande lenteur. — (Idem.)

Tous les jours on reçoit les détails les plus désastreux sur les ravages que les crues d'eau extraordinaires ont faits dans les campagnes. Dans les environs de Berthier et jusqu'aux Trois-Rivières même tous les grains de semences sont entièrement perdus. Les habitants qui sont dans la plus grande détresse sont obligés d'acheter d'autres grains pour semer de nouveau et ne peuvent qu'à grand peine se les procurer à force d'argent. Cette année sera la ruine de la moitié des habitants de plusieurs comtés. — (Idem.)

Une lettre de St. Paul nous annonce que l'honorable Joliet a éprouvé une forte perte par suite de la crue des eaux; environ 1500 billots de bois de pin qui étaient attachés près de ses moulins ont été emportés par le courant. Les moulins ont couru un grand danger. — (Idem.)

Un lot de bled étranger importé à Montréal de Greenock par le navire Earl of Dalhousie a été mis en vente samedi; il a été retiré à 6s 6d les 60 lb.

La Gazette de Montréal dit que les bruits qui ont circulé que son Excellence le gouverneur en chef avait consenti à avancer £45,000 sur la part du revenu qui deviendra dû au Haut-Canada de l'exercice prochain, sont sans fondement; au contraire la principale proposition de Mr. Ridout n'a pas été acceptée.

AVIS AUX DOCTEURS.—Nous sommes autorisés à annoncer qu'un bon Docteur trouverait de l'encouragement en venant s'établir, sans délai, à St. Hyacinthe de Rouville, en remplacement de feu le regretté docteur F. L. Tremblay. — [Populaire.]

Sir Charles Grey a publié à Londres un pamphlet intitulé: «Remarques sur les procédés relatifs au «Canada dans la présente session du parlement.» Il en a annoncé un autre intitulé: «Raison pour «retenir le Canada dans la dépendance de l'Angleterre.»

Les résolutions votées avant-hier à la Bourse invitent son excellence le gouverneur en chef à autoriser une émission, non-seulement de monnaies d'argent, mais aussi de petites monnaies d'argent. La députation chargée de présenter ces résolutions se compose de MM. A. Campbell, P. Sheppard, T. C. Aylwin, F. Langlois, P. Dorion, R. Shaw et P. Dasilva. L'assemblée a aussi voté des remerciements à M. Campbell pour les peines qu'il s'est données en cette occasion.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, une maison sur le côteau Sainte-Geneviève, faubourg Saint-Jean, dont une moitié était inoccupée, et l'autre occupée par le sieur Etienne Alain, menuisier, est devenue la proie des flammes. Le feu a pris dans la partie qui n'était pas occupée, ce qui fait croire qu'il y a été mis par un incendiaire. M. Alain n'a pu sauver qu'une partie de ses effets. Il n'y avait rien d'assuré.

La nuit suivante, un autre incendie a eu lieu dans le faubourg Saint-Roch, rue Dalhousie; il a éclaté dans une maison en bois, appartenant au nommé Jacques Morency, laquelle a été consumée avec trois autres maisons également en bois, dont une appartenait à M. Gury; une quatrième a été démolie afin d'arrêter le progrès du feu. Celle de Morency était assurée, dit-on, pour £100 au bureau de la compagnie de Québec. Les autres n'étaient point assurés.

On a vu dans notre numéro d'avant-hier un avis convoquant pour demain, après vépres, sur le marché Saint-Paul, une assemblée des "approbateurs et signataires des 92 résolutions". Nous ignorons ce qu'il s'est passé derrière les coulisses depuis la publication de cet avis; mais il paraît par un autre avis inséré ci-dessous, et qui est signé entr'autres par MM. Etienne Parent, J. B. Fréchette, Joseph Laurin, etc., etc., que le but de la convocation n'est plus le même.

Cette fois, ceux "qui adhèrent aux 92 résolutions... sont priés de s'assembler" aux mêmes temps et lieu "pour exprimer leur opinion sur les dites résolutions." Les signataires de ce second avis sont les mêmes que ceux du premier, avec l'adjonction de 62 autres.

Nous prenons acte des observations suivantes du *Canadien*; nous aurons peut-être occasion d'y revenir:

"Ils ont fait plus, ils ont exposé cette assemblée à commettre une injustice grave contre un journaliste, qui ne pouvait pas s'attendre à ce que l'on y ferait son procès, et qu'on l'y condamnerait sans lui avoir donné l'occasion d'être entendu. Quo pensent les étrangers des notions de justice répandues parmi notre population, lorsque des précédents aussi illibéraux leur parviendront? Le fanatisme et l'intolérance politiques se manifestent partout de la même manière; la seule différence est dans la mesure des violences et des injustices auxquelles les fureurs qui en sont possédés peuvent pousser le peuple. Se sont ils emparés des esprits d'une masse considérable, c'est aux cachots, au feu, au fer ou aux flots que ces forcenés dévouent leurs victimes; ne sont-ils au contraire qu'un commencement de leur carrière, n'ont-ils encore qu'un petit nombre de partisans, ils se borneront à proscrire par des expressions de sentiments populaires, arrachées à l'impromptu à des réunions excitées par des déclamations furibondes. Aussi nous attendons-nous à la prochaine occasion, si la popularité de M. Bouchette et compagnie, va en direction ascendante, au lieu d'aller en direction contraire, que notre imprimerie sera condamnée au pillage et nous à la lanterne. M. Bouchette et compagnie ont grande envie, dit-on, d'avoir une presse à leur disposition; et ce serait, certes, le seul moyen que nous leur connaissions de s'en procurer une. Nous leur avons offert, il y a déjà long-temps, et nous leur offrons encore de leur céder, aux conditions les plus libérales, tous nos droits dans notre établissement florissant; mais ce n'est pas leur affaire.

"La liste des noms qui ont été pris à l'assemblée est censée comprendre tous ceux de cette assemblée qui ont approuvé ses procédés. Or cette liste ne comprend que 120 noms, dont nous doutons que la moitié soient vœux. On sont donc les 1200 assistants de M. Bouchette, et même le chiffre plus modeste de six à sept cents donné sous l'autorité du président et du secrétaire de l'assemblée?"

"Le public aura de la peine à nous croire sans doute, lorsque nous lui apprendrons que ceux qui, dimanche dernier, à l'instigation de M. Bouchette et Drolet, déclaraient que nous avions "essé d'être le fidèle interprète des sentiments populaires" de la masse du peuple canadien, et l'organisateur de ses appels à l'esprit et au jugement "publics," en se déclarant eux-mêmes "les avocats de la droiture et de la justice dans l'administration des affaires publiques, et les ennemis de la duplicité, de la perfidie et de la corruption politique," donnant par là clairement à entendre que nous étions coupables de toutes ces mauvaises choses; le public aura de la peine à nous croire, disons-nous, lorsque nous lui apprendrons que les hommes qui nous avaient délégués, ou plutôt qui avaient voulu le faire, sont venus hier nous demander à apposer notre signature à la notice de convocation de l'assemblée de dimanche prochain. Ils ont fait la même démarche auprès de tous ceux qui'ils savent approuver notre conduite politique, et qui par conséquent sont aussi coupables que nous de la duplicité, de perfidie et de corruption politique." "Les avocats de la droiture et de la justice" s'associer dans leurs démarches politiques, à des hommes déclarés par eux "fourbes, perfides" et "corrompus!" cela surpasse tout ce qui se trouve dans le long catalogue des contradictions humaines. Que le public croie maintenant au bon sens, à la droiture et aux déclarations de M. Bouchette & Cie. Et ce sont des hommes qui osent se poser devant le peuple comme des chefs honnêtes et habiles! et le peuple les suivrait! Dans ce cas, l'abîme n'est pas loin."

On dit que M. Ryan aurait loué ou vendu son imprimerie à R. S. M. Bouchette, écuier, pour imprimer un papier français dans des deux langues, sous le titre de "Libéral", et que M. R.-G. Belleau en aurait passé acte. M. Bouchette ou doit être le rédacteur. Il y a une souscription sur pied à cet égard, nous dit-on. (*Canadien*.)

CORRESPONDANCES.
A M. le rédacteur de la Gazette de Québec.
Monsieur, — Permettez-moi de vous demander quel pouvoir a un magistrat d'autoriser un individu à battre et frapper cruellement un enfant qui passe dans les rues? C'est ce dont j'ai été témoin aujourd'hui dans la rue *****. Je n'ai pas vu l'individu, mais j'ai vu l'enfant qui paraissait se plaindre d'un petit garçon avait voulu lui voler quelque fruit sur sa porte. Tout citoyen paisible et ami de la saine morale publique peut-il ne pas être indigné à la vue d'un juge de paix qui dit à un individu, *vivâ et clarâ voce*: "Take that boy inside, and give him a good thrashing. I authorise you to do so"; et l'individu, fidèle exécuteur des ordres de l'homme public, inflige avec violence une volée de coups redoublés à un enfant, médisant son pain, presque nu, faible et sans défense? N'est-ce pas, monsieur, pousser un peu trop loin le mépris des lois de la nature et se montrer trop cruel ennemi de l'humanité?

UN TÊMOIN OCULAIRE.
Québec, 31 mai 1837.
L'auteur de cette lettre n'ayant pas jugé à propos de nous donner son nom, afin que nous passions nous en servir en cas de réclamation, nous avons cru devoir supprimer celui de l'individu représenté comme acteur avec le juge de paix dans cette scène.

A Etienne Parent, écuier, éditeur du *Canadien*.
Monsieur, — Je suis fâché que vous vous soyez servi du nombre spécifié dans ma lettre explicative au sujet de l'assemblée de dimanche dernier, comme

d'une autorité pour diminuer l'importance de cette assemblée. Quand j'ai dit que l'assemblée n'était composée que d'environ trois cents personnes, je n'avais aucune idée du nombre de personnes que pouvait contenir la garde-robe de la chambre d'assemblée; si bien que je n'avais d'abord porté le nombre de cette assemblée qu'à deux cents, et qu'à la représentation que me fit un monsieur en chemin, j'en portai le nombre à environ trois cents. Cet allégué n'est donc d'aucune valeur, puisqu'il n'est dû qu'à une erreur involontaire de ma part.
Votre serviteur,
JOS. LAURIN.
Québec, 1er juin 1837.

DECÈS.
Aujourd'hui, en cette ville, madame veuve Charles Gaultin, âgée de 67 ans.
Mercredi dernier, après une courte maladie, à l'âge de 55 ans, M. Joseph Lacroix, maître-manchonnier.
A Saint-Hilaire de Louville, le 29 mai, le docteur F.-L. Tremblay, âgé de 23 ans.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.
Pas de Coercition!
LES habitants de la ville et banlieue de Québec, qui désapprouvent les mesures coercitives proposées par lord John Russell, et adoptées en partie par les Communes Britanniques, et qui adhèrent aux Quarante-deux Résolutions, et aux demandes de justice et de réparation de griefs faites par le pays, sont priés de s'assembler DIMANCHE, le QUATRE JUILLET, à l'issue des vépres, au marché St-Paul, pour exprimer leur opinion sur les dites Résolutions.
Québec, 2 juin 1837.
[Cette annonce est venue trop tard pour que nous puissions insérer les noms des signataires; ils sont au nombre de 180.]

Société Charitable des Dames de Québec, pour le Soulagement des Orphelins.
Il y aura une Assemblée générale des Membres de cette Société LE LUNDI le 5 JUILLET, à DEUX heures, au local de la chapelle St-Louis. Les personnes sont particulièrement priées d'y assister, vu que l'élection générale des Membres du Comité aura lieu à cette Assemblée.
Par ordre du Comité,
HENRIETTE MARETT,
secrétaire.
Québec, 29 mai 1837.

BANQUE DE QUÉBEC.
UNE assemblée tenue aujourd'hui à la Banque de Québec les messieurs suivants ont été choisis directeurs pour l'année courante:
CHS. SMITH, PRÉSIDENT,
M. MASSUE, V. PRÉSIDENT,
F. BUTEAU,
H. DUBORD,
THOS. FARGUES,
JNO. FRASER,
JAS. GIBSON,
W. HENDERSON,
JAS. HUNT,
JER. LEAYCRAFT,
C. McCALLUM,
T. A. STAYNER,
B. TREMAIN.
C. GETTINGS,
faisant fonction de caissier.
Québec, 1er juin 1837.

BUREAU DE LA PAIX.
Québec, 19 Mai 1837.
AVIS est par le présent donné que l'Inspecteur des Chemins de la Cité de Québec avant que de procéder à l'amélioration du lieu de débarquement à la Basse-Ville de Québec, communément appelé La Place, a déposé au Bureau du Greffier de la Paix en la Cour de Justice, un Plan des améliorations proposées, accompagné d'un Procès Verbal y ayant rapport suivant la loi; lesquels d'un Procès Verbal restant dans le dit Bureau pour Plan et Procès Verbal, seront homologués et mis en exécution suivant leurs forme et teneur, et autres personnes avoisinantes et de toutes autres personnes y concernées, afin que tout ou aucun d'eux en aucun temps n'excédant pas un mois de la date du présent, puissent y faire telles observations ou oppositions qu'ils peuvent avoir au contraire pour les fins à justice dans les présentes, à défaut de quoi les dits Plan et Procès Verbal, seront homologués et mis en exécution suivant leurs forme et teneur.
PERRAULT & SCOTT,
Greffier de la Paix.

Cet avertissement doit être inséré dans tous les papiers publiés en cette cité, dans les langues respectives, depuis ce jour jusqu'au 20 juin prochain, inclusivement.

AVIS.
THOMAS FROSTE & Co. ont été nommés agents en cette ville de l'Association des Assureurs de Liverpool.
Québec, 15 mai 1837.

SOUS! SOUS!! SOUS!!!
TOUTES les PIÈCES de CUIVRE en circulation, marquées des mots:
"J. SHAW & Co.,
IMPORTERS OF HARDWARE,
Upper Town,
QUEBEC,"
seront recherchées comme de coutume, à un sou chacune, en argent, à l'un ou l'autre des magasins du sousigné, à la Haute-Ville, rue Saint-Jean, et à la Basse-Ville, coin des rues Sous-le-Fort et Cul-de-Sac, où l'on trouvera un assortiment général des articles de quincaillerie qui entrent dans la construction et l'aménagement des maisons, coutellerie supérieure, peintures, huile, &c., &c., qui vient de recevoir par la Tam O'Shanter, l'Eleutheria, le Samuel et autres vaisseaux, et qui se déballe maintenant.
JOHN SHAW.
Québec, 2 juin 1837.

LES sousignés offrent en vente:—
1000 boîtes savon de Liverpool
50 balles toile à voiles et à draps de Dundee
50 tonneaux morue sèche, première qualité, en boucauts, et pris à l'exportation.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 5 juin 1837.

LES sousignés viennent de recevoir par l'Eleutheria, les médecines brevetées suivantes:
Extrait de safran de Batler
Tabac céphalique de Collin
"Fusées" vermifuges de Chung
Carminatif de Dalby
Pillules antibilieuses de Dixon
Baume de gواربل
Lotion de Moutarde
Magnésie calcinée de Henry
Empâtres de Sandwell
Pillules et poudres de James
Vésicatoire à chlorure de lient. James
Apéritif de Moxon
Salsepareille de ditto
Pillules de canomille de No ton
Baume d'ans de Powell
Kalydor de Rowland
Sel de Chelt de Sivory
Essence de moutarde de White-head.
BEGG & URQUHART.
Rue St-Jean, n. 15,
31 mai 1837.

A VENDRE,
L'AMABLE, les différentes MAISONS et EMPLACEMENTS sur le Cap-aux-Diamants, appartenant à WILLIAM J. SIDDOT, écuier.
Aussi, l'emplacment et dépendances, appartenant au même, à Mont-Pleasant dans le voisinage de Québec. S'adresser au bureau du sousigné.
LOUIS PANET,
notaire.
Québec, 2 juin 1837.

AUX ARCHITECTES, MAITRES-MAÇONS, &c.
LE TERRAIN vacant à l'extrémité sud-ouest de la rue Saite-Ursule a été divisé en emplacements convenables aux personnes qui désiraient en acheter, au prix de £155 à £365 chacun. Si on le demande, tout ou partie de l'argent pourra rester sur le fonds pendant nombre d'années.
—Aussi—
40 milliers de la meilleure brique à bâtir de Bridgewater. S'adresser à
Mw. BELL.
Rue Saint-Pierre, 6 mars 1837.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MAXHAM & BOURNE.
Fer assorti, fer-blanc, tôle, pipes, &c. — LUNDI prochain, 5 juin, à UNE heure, aux magasins de M. CHARLES E. LEVEY & Co., quai d'Atkinson les marchandises suivantes qui se débarquent du *Duchfleur*, de l'*Andromeda*, &c., &c.:—
VINGT tonneaux fer assorti, rond et carré
100 boîtes fer-blanc
50 do tôle
100 do pipes T D
100 paniers bouteilles à vin
68 caisses aile en bouteilles
250 paniers patates
20 quarts clous assortis
10 do do de pontage
50 rouleaux cordage assorti
—Aussi—
Chandelles, genièvre, eau-de-vie, vins de Xérès et de Madère, Val de voiles, résine, brat et goudron.
2 juin 1837.

PAR G. D. BALZARETTI.
VENTE ETENDUE DE LIVRES.
LUNDI prochain, le CINQ de JUILLET, à UNE heure, au magasin de J. C. REIFFENSTEIN, sans réserve:—
PAROISSIEN Romain doré, frappé et uni
Journée du Chrétien, do do do
Vieilles du St-Sacrement, do do do
Épîtres et Évangiles, do do do
Imitation de Jésus-Christ, par Goumellein, do do do
Pensez-bien, do do do
Heures des Dames et Demoiselles, do do do
Formulaires de Prières, do do do
Lettres de St-P. de Salles, do do do
Écritures Spirituelles, do do do
Doctrine Chrétienne, do do do
Chemin de la Croix, do do do
Vie des Saints et Saintes, do do do
Heures Paroissiales, do do do
Mois de Marie, do do do
Petit Carême de Massillon, do do do
Conduite par la Confession et la Communion, do do do
Heures des Conversions, do do do
Bossuet—Oraisons funèbres, do do do
Heures Françaises, do do do
Ange Conducteur, do do do
Combat Spirituel, do do do
Bible Royalaumont, do do do
Quinze jours de Pâques, do do do
Théologie de Ligurie, 9 vols.
Bergier Dict. de Théologie, 9 vols.
Cérémonies Religieuses, do do do
Des Alphabets, do do do
Collection de C. Schmidt, do do do
Grammaires Latines, par L'Homond, do do do
Do Françaises, et une quantité d'autres livres.
—Aussi—
Une Collection de Gravures et Images, consistant en:—
La médaille Miraculeuse in folio.
Dito do St-Philomène 4 pr feuille folio.
Tous les Saints et Saintes en do 4to et 8vo.
Les 14 Stations, do do do
Recueil de Médailles Miraculeuses (1 Gravures) et médailles en argent, (son origine ses effets, &c.)
Les Médailles Miraculeuses argent et argentées, do do do
Do do do en cuivre, do do do
Do do do St-Philomène do avec les livres, &c.
100 rames papier pot et à lettre
25 douzaines de plumes blanches et réglées
90 do ardoises et crayons.
Québec, 31 mai 1837.

PAR G. D. BALZARETTI.
VENTE DU MATIN.
Chapeaux, indiennes d'été, &c. — MARDI le 6 juin, à DIX heures, au bureau de M. MOSS MOSS, rue de la Fabrique, sans réserve, pour argent comptant seulement:—
DOUZE caisses chapeaux blancs à la mode
12 valises bottines et souliers de dames et d'enfants à la mode de prunelle et de soie
4 caisses indiennes d'été, première qualité
2 balles cantons imprimés du Canada
1 do mouchoirs de batiste et de linon de toile de 64
1 do caquettes de drap
1 do parapluies, cols de soie &c.
1 do gants noirs et de couleurs de kid et de soie
1 do tranches de 64 et ouvré de 7/8, gros de Nîmes, soie à coudre, velours, &c.
1 do articles de papeterie.
Les articles ne seront livrés qu'après la vente et le règlement des comptes.
2 juin 1837.

PAR J. M. FRASER & CO.
MARCHANDISES SÈCHES.—MARDI prochain, 6 du courant, à UNE heure, à leurs magasins:—
UN grand assortiment de marchandises sèches appropriées à la saison, et qui viennent d'être débarquées, comprenant:
10 caisses chapeaux de castor superfin et fins, par l'*Albatros*
5 balles indiennes imprimées
2 do futaine (noir/ekin)
1 do rayés de corinthe
1 caisse laines et gambroons
2 do drils blancs et de couleur
1 balle mérinos de 64
2 caisses mousselines, malle-molle et jaconet
2 valises sortes assorties.
3 juin 1837.

PAR J. M. FRASER & CO.
MARDI prochain, le 6 juin, à leur chambre d'encan, à UNE heure:—
DEUX ACTIONS dans les fonds de la Bourse, 4 do dans du Canal de Welland, 8 do dans du Hôtel de l'Union, appartenant à la succession de feu l'honorable Wm. Burns, et par ordre de ses curateurs.
Québec, 31 mai 1837.

PAR J. M. FRASER & CO.
THÉ.—MERCREDI 7 juin, aux magasins de MM. W. PRICE & Co., quai de la Brasserie, à DEUX heures:—
SOIXANTE caisses } thé twankay
100 demi do } do do
20 do do do do souchong
10 do do do do pekoe.
Québec, 30 mai 1837.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, 30 mai 1837.
DES ouvriers étant employés dans la Bibliothèque, elle sera fermée pour un peu de temps, jusqu'à nouvel ordre.
La chambre de lecture, où les journaux sont gardés reste ouverte comme de coutume.
J. BREWER,
bibliothécaire.

AVIS.
LE sousigné s'étant associé son fils HUGH COWAN, les affaires d'imprimerie, librairie, etc., qui se faisaient l'année dernière à la Haute-Ville, rue de la Fabrique, n. 9, et à la Basse-Ville, rue de la Montagne, n. 26, seront continuées aux mêmes lieux sous la raison WILLIAM COWAN ET FILS.
W. COWAN.
26 mai 1837.

OR ET ARGENT.
UNE PRIME est payée sur l'OR et l'ARGENT au bureau de HOLT & Co., en face de la Bourse.
Québec, 26 mai 1837.

A. LAURIE & Co.,
RUE SAINT-JEAN, N. 44,
REÇOIVENT maintenant leur approvisionnement de printemps de Marchandises sèches à la mode et de fonds importées par le Tam O'Shanter, l'Eleutheria, la Favorite et autres bâtiments.
MAXHAM & BOURNE offrent en vente:
30 quarts de LARD d'Irlande prime mess, 1ère qualité.
22 mai 1837.

A VENDRE:
SEL de Liverpool à flot.
D. VASS & Co.
Québec, 22 mai 1837.

PAPETERIE, ETC.

LES sousignés reçoivent par l'Eleutheria et le *Brilliant*, leur assortiment de Papeterie anglaise supérieure, comprenant tous les articles en cette ligne dont ils disposeront à des prix modérés.
—Aussi—
Matériel de dessin, papeterie de fantaisie, et un grand assortiment d'ouvrages pour les enfants, &c. &c.
WILLIAM COWAN ET FILS,
rues la Fabrique, 9, et la Montagne, 26.
Québec, 26 mai 1837.

A VENDRE, LIVRE DESTINÉ A L'INSTRUCTION DE L'ENFANCE OU NOUVEAU ALPHABET FRANÇAIS A L'USAGE DES ENFANTS PAR JOS. LAURIN, à la librairie de M. PETER RUTHVEN, côte de la Basse-Ville, n. 6, au-dessus de la chambre d'encan de M. Reiffenstein, chez M. B. PARE, marchand, faubourg St-Jean, chez M. B. MARTIN, marchand, faubourg St-Roch, vis-à-vis le Parc, chez M. JACQUES LABANCHE, près de l'église de St-Roch, et chez Mad. DECOISE, faubourg St-Vallier.
P. RUTHVEN.
Québec, 10 mai 1837.

LESLIE, STUART & Co., ont à vendre au magasin de M. BELL, quai Wellington, joignant le quai Atkinson:
Rhum de la Jamaïque, sucre, mélasse, gingembre, et acajou récemment reçus par le *George Henry* et le *Morris*, de cette île.
ES MAGASIN.—Vins d'Orpoto, et d'Espagne, Eau-de-vie de Cognac et de Bourdeaux, sucre raffiné, jus de citron, &c. &c.
—Aussi, attendus de jour en jour,—
Thé Twankay et Genièvre de Hollande.
Québec, 10 mai 1837.

LE sousigné vient de s'établir sur le quai Napoléon, à l'extrémité sud-est de la rue Saint-Pierre, où il offre à vendre:
25 tonnes excellent rhum vieux Jamaïque 13 dans 120 quarts gingembre, 90 sacs piment, arrow-root 20 quarts, 5 quarts saumon du nord
Jus de citron en tonnes, barriques et quarts
—ET—
Nouvellement arrivés, par le brick *Morris*, de la Jamaïque:
92 tonnes, 11 barriques, 9 quarts rhum
10 do mélasse, 10 quarts sucre
20 billots acajou supérieur
—Attendus de jour en jour,—
Un petit lot de sucre de la Jamaïque en barriques, tierces et quarts, et rhum en tonnes et quarts.
D. FRASER.
Québec, 29 mai 1837.

EN VENTE:
UNE cargaison de beau BLEU de Russie, 20,000 minots nouvellement reçus par le *Brighton*. S'adresser à
ATKINSON, USBORNE & Co.
Québec, 22 mai 1837.

QUELQUES CHALDRONS DE CHARBON SUPÉRIEUR, à grille et à forge, en débarquement. S'adresser à
A. HAMILTON,
Quai de Brébeuf,
TREMAM & MOIR.
ou à
27 mai 1837.

A VENDRE:
QUELQUES grosses de Bouteilles à Bière de gingembre. S'adresser à
TREMAM & MOIR.
27 mai 1837.

A VENDRE:
TRENTE CINQ MILLE BRIQUES de front de Bridgewater, se débarquant de la *Cybele*. S'adresser à A. HAMILTON, quai de Brébeuf, ou à TREMAM & MOIR, quai MacCallum.
22 mai 1837.

A VENDRE:
SE débarquant de l'Eleutheria:
10 pipes vin de Ténériffe L. P.
20 quarts }
15 pipes } do do cargo.
10 barriques } do do cargo.
10 quarts }
WILLIAM PRICE & Co.
Québec, 25 mai 1837.

SE débarquent au quai MacCallum, du brick James, arrivé de Saint-Christophe, et à vendre par les sousignés:
53 barriques } casonade très brillante
145 quarts }
22 tonnes mélasse perante
43 tonnes } rhums furs, deux fois distillés,
10 barriques } prunes 17, 19, 22, 23, 24 et 25
10 quarts tamarins
1 dito marines.
J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & Co.
Quai des Indes, 22 mai 1837.

SE débarquent de la goélette Clyde, d'Antigue, et de la goélette Maria, d'Halifax, et à vendre par les sousignés:
51 barriques }
14 tierces } casonade brillante
47 quarts }
40 tonnes mélasse.
J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & Co.
Quai des Indes, 22 mai 1837.

EN VENTE chez les sousignés, à leurs magasins sur le quai d'Irvine:
LARD, mess, prime-mess, prime et cargo
BEUR, mess, prime-mess, prime et cargo.
—Aussi—
En débarquement de la goélette *Messenger*:
50 quarts harengs supérieurs de la Bate des Châteaux.
ALLEN GILMOUR & Co.
Québec, 19 mai 1837.

BLEU ET FARINE ÉTRANGÈRES, &c.
REÇUS par la *Favorite*, de Greenock, et à VENDRE:
Quatre mille minots bleu de Riga supérieur
100 quarts fleur supérieur supérieure de Dantzic
50 sacs biscuit
12 tierces sucre affiné
4 barriques dito dito.
LAURIE & BURNS,
rue Arthur, près la Bourse.
Québec, 8 mai 1837.

A VENDRE:
DOUZE boucauts tabac en feuille de Virginie marchand
30 caisses thé twankay de la compagnie
1 tonne mélasse
30 quarts arcanson n. 1
100 boîtes savon de Montréal
—Et attendus sous peu,—
Riz, tabac en torquette, poudre, citrons, oranges, raisins, café, avellanes, balais de bled-d'inde, beauf, lard, saindoux, beurre, et farine.
D. VASS & Co.,
coin vis-à-vis de chez L. T. Macpherson, écuier.
Québec, 20 avril 1837.

CLOUX COUPÉS, MACHINES A CARDER &c.
LES sousignés offrent en vente un assortiment constant de cloux coupés de toutes grandeurs et de la meilleure qualité de la fabrique de Beaver, Montréal.
Aussi.—Machines à carder et cardes à mains de la meilleure sorte.
Aussi.—Un assortiment de PETITS ANCRÉS et CABLES DE CHAÎNE.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 24 avril 1837.

GRAINES DE JARDIN FRAICHES.
LE sousigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de GRAINES DE JARDIN ET DE FLEUR ANGLAISES (PAR LA VOIE DE NEW-YORK) ET AMÉRICAINES, GARANTIES DU CRU DE 856.
—Aussi—
Graines de Mû (timothy); trèfle rouge, blanc et cramoisi; luzerne grosse betterave (mangle-wurtzel), etc., etc., et quelques Racines bulbeuses.
J. J. SIMS,
Apothicaire-Drogiste,
Haute-Ville, place du Marché.
Québec, 29 mars 1837.

A LOUER,
DU IER MAI PROCHAIN,

UN grand HANGAR en bois, rue Saint-Paul, appartenant à la succession de William Budden, écuier, et occupé maintenant par H. Dubord, écuier.
S'adresser à
J. M. FRASER & Co.
Québec, 27 mars 1837.

**A VENDRE, ensemble ou séparément, deux EMPLACEMENTS situés en cette Haute-Ville de Québec, rue du Palais, contenant chacun vingt deux pieds et six pouces de front sur la dite rue, sur cent cinquante sept pieds de profondeur, bornés au sud par Wm. Wilson, écuier, et au nord par Mad. McGREGOR,—avec les mesures des deux maisons incendiées l'été dernier.
L'un des dits emplacements appartient à THOS. C. AYLWIS, écuier, et l'autre à la dite Dame MCGREGOR.
Pour plus amples informations s'adresser à ROBERT SYMES, écuier, ou à
LOUIS PANET,
notaire.
Québec, 24 mars 1837.**

A VENDRE,
LE MOULIN A SCIES de VALCARTIER, tel qu'il se trouve maintenant, avec le site et le terrain, sur lequel il est construit, contenant cinq arpents en superficie. Il est à deux lieues du village de Lorette, et cinq lieues de Québec. S'adresser à A. STUART, écuier, ou J. NELSON, propriétaires.
Québec, 8 mars 1837.

RESIDENCE D'ÉTÉ A LOUER,
AVEC POSSESSION IMMÉDIATE SI ON LE DEMANDE:
CETTE MAISON agréablement située sur le chemin de Beauport, est en demi-lieue seulement de la ville. Elle est en très bon ordre; elle était occupée dernièrement par le propriétaire, JAMES MACKENZIE, écuier. S'adresser sur les lieux ou à l'École britannique et canadienne, Saint-Roch.
Québec, 1er mai 1837.

COMMERCIAL BUILDINGS,
BASSE-VILLE DE QUÉBEC, RUE SAINT-PIERRE.
CETTE propriété est maintenant en vente: Elle vaut £6,500. Le tableau de locations ci-annexé montre que cette valeur n'est pas établie sur des calculs fictifs; car lorsqu'un acte complet, comme il n'est pas possible qu'il ne le soit bientôt, le revenu annuel sera de près de £300.
N° 1—J. C. Sinton, courtier
N° 2—James George, négociant
N° 3—R. MacLellan, dito
N° 4—H. N. Jones, dito
N° 5—Ryan frères, dito
N° 6—Anderson & Parais, dito
N° 7—J. Hyde, bureau des bateaux à vapeur
N° 8—J. Nevins, négociant
N° 9—J. Berry & fils, agents
N° 10—Rue St-Pierre, B. F. Maitland & Co., négociants.
Magasins, comptoirs et caves à louer.
Toutes sortes de marchandises emmagasinées.
S'adresser à
JEFFERY & FILS, N° 9.
Québec, 1er mai 1837.

A LOUER,
Pour une ou deux années à compter du 1er mai:
UNE MAISON, rue la Fabrique, à présent occupée comme magasin de quincaillerie par J. M. Ross & Co.
FORSYTH, WALKER & Co.
Québec, 7 avril 1837.

A LOUER,
DU IER MAI PROCHAIN,
UNE jolie habitation à Mount-Pleasant, appartenant à la succession de feu M. FAVOR, major de ville. La maison contient cinq bonnes chambres, appartements pour les domestiques et de bonnes caves; il y a un jardin et une écurie. S'adresser à
JOSEPH HUNT, Etc., N. P.,
Basse-Ville.
Québec, 10 mars 1837.

A LOUER,
DEUX excellentes MAISONS de BRITANNIQUES situées en la Haute-Ville, rue Ste-Geneviève, appartenant à Wm. F. S. SCOTT, écuier. L'une est occupée maintenant par Hy. L'ÉPINEUX, écuier, et l'autre par monsieur le Capt. TEMPLE, avec remises, hangars et autres dépendances.
S'adresser à
LOUIS PANET,
notaire.
Québec, 16 mars 1837.

A LOUER,
DU IER MAI PROCHAIN,
LA MAISON et JARDIN appartenant au sousigné, située vis-à-vis les casernes de l'Artillerie. Il y a une très-bonne cave, avec un puits d'eau de source.
—Aussi—
La MAISON et dépendances rue Carleton, bien adaptée pour un magasin d'épicerie, et qui est occupée comme cabaret et magasin d'épicerie depuis quelques années.
S'adresser à
R. SYMES, rue du Palais.
1er mars 1837.

AVIS
AUX MENUISIERS ET MARCHANDS.
LOUER, pour une ou plusieurs années, le grand MOULIN à FARINE de Jacques-Cartier, maintenant avec ses mouvements en bon état de réparation, ayant quatre moulages, bâteaux anglais et français, et les meilleures machines pour nettoyer le bled.
—Aussi—
LE MOULIN BANAL au même lieu avec deux moulages et bâteaux convenables. Il en sera livré possession le 1er avril prochain. S'adresser à
G. W. ALLSOPP,
Cap-Santé, 14 février 1837.

A VENDRE OU A LOUER,
UNE grande MAISON en pierre à deux étages, avec caves dessous, ayant plus de 62 pieds de front sur la rue du Saint-Antoine-Matlot, et une entrée de 22 pieds de largeur du côté de la rue St-Pierre. Le bled est maintenant occupé comme magasin et comptoir par M. MOORE frères, et le haut comme habitation par M. McLELLAN. Les deux parties seront louées ensemble ou séparément, et le tout sera vendu à des conditions raisonnables.
RODGER, DEAN & Co.,
rue Saint-Jacques, Basse-Ville.
14 février 1837.

A VENDRE,
LA MAISON maintenant occupée par l'Imprimerie Canadienne, rue de la Montagne. S'adresser à
JOSEPH PARANT,
N° 9, rue St-George, Remparts.
Québec, 9 février 1837.

A LOUER,
DU IER MAI PROCHAIN,
LA FERME, MAISON et dépendances appartenant aux héritiers STEWART, situées à la Canardière, sur la route de Beauport. S'adresser au juge PANET, ou au sousigné.
E. B. LINDSAY.
3 février 1837.

A LOUER,
UNE MAISON rue Sainte-Anne, Haute-Ville, présentement occupée par M. Charles Faguet, et R.-G. Belleau, écuier, notaire; avec écuries neuves complètes, contenant huit places pour chevaux; une cour vaste, planchée en matières de 3 pouces, un hangar au-dessus des écuries, une remise &c. &c., propre pour un encanteur ou un marchand en gros.
S'adresser à
JEAN-BAPTISTE LAVIOLETTE,
aubergiste, marché de la Basse-Ville.
Québec, 2 février 1837.

A VENDRE OU A LOUER,
UNE superbe TERRE, située à Valcartier, de 400 arpents en superficie, avec MAISON, GRANGE, et autres dépendances nécessaires.
S'adresser au propriétaire sousigné, rue St-Joseph, n° 11.
SOPHIE PLANTÉ,
Québec, 1er février 1837.